

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 17 décembre 2019 et du conseil d'administration plénier du 10 janvier 2020 relatifs à l'ouverture d'un poste de maître de conférences contractuel ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 14 février 2020 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2020, le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	COMITE DE SELECTION PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES			
SJE	Emploi de maître de conférences contractuel			
	N° MCF 0019			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : 04			
	Profil : Politique comparée, Politiques publiques de l'Espace Caraïbes/Amériques			
	Nom et prénom	Grade	Section CNU	Etablissement d'origine
COLLEGE A UA	RENO Fred (pdt)	PR	04	
	JOURDAN-MARQUES Jérémy (vice pdt)	PR	01	
	DANIEL Justin	PR	04	
collège A extérieurs	Jessica BYRON	PR	04	UWI Paris I
	Olivier NAY	PR	04	
COLLEGE B UA	ST-Croix RAUZDUEL	MCF	04	
	Pamela OBERTAN	MCF	04	
COLLEGE B EXTERIEUR	Véronique BERTILE	MCF	02	BORDEAUX
	Audrey CELESTINE	MCF	11	LILLE
	Roze NAKANABO-DIALLO	MCF	04	SCIENCES PO BORDEAUX

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 12 MARS 2020

Pour le Président de l'UA et par délégation
Le Président de l'Université
Michel GÉOFFROY



Pr Eustase JANKY